

# GRILLE TARIFAIRE

TARIFS DÈS LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2020



**Le présent document (Grille tarifaire 2020) expose les tarifs établis par l'ARTM dès le 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour les services offerts par les organismes publics de transport en commun du territoire (OPTC).**

Les clients qui souhaiteraient obtenir des informations détaillées sur les conditions d'admissibilité aux titres, la gratuité d'accès aux réseaux et les modalités d'acquisition et d'utilisation peuvent se référer au site Web de leur OPTC : [exo](#), [Réseau de transport de Longueuil](#), [Société de transport de Laval](#) et [Société de transport de Montréal](#). Chacun des OPTC est la référence en matière de service à la clientèle auprès des usagers de leurs services.



## LA PRESQU'ÎLE

	Ordinaire	Étudiant*	Réduit*
Annuel, Express (inclut zones 1 et 2, circuits 91 et A-40) (voir Note 1)	1 529,00 \$		
Annuel, zone 1 (voir Note 1)	1 177,00 \$		
Annuel, zone 2 (voir Note 1)	1 254,00 \$		
Mensuel, Express (inclut zones 1 et 2, circuits 91 et A-40)	139,00 \$	110,00 \$	82,00 \$
Mensuel, zone 1	107,00 \$	84,50 \$	64,00 \$
Mensuel, zone 2	114,00 \$	90,50 \$	67,50 \$
1 passage, Express (inclut zones 1 et 2, circuits 91 et A-40)	7,25 \$		
1 passage, zone 1	5,50 \$		
1 passage, zone 2	6,25 \$		
10 passages, Express (inclut zones 1 et 2, circuits 91 et A-40)	47,25 \$		28,25 \$
10 passages, zone 1	37,75 \$		22,75 \$
10 passages, zone 2	39,75 \$		24,00 \$

## FRAIS D'ÉMISSION DE LA CARTE OPUS

	Ordinaire	Étudiant*	Réduit*
Frais d'émission de la carte OPUS sans photo	6,00 \$		
Frais d'émission de la carte OPUS avec photo pour les 6 à 11 ans			6,00 \$
Frais d'émission de la carte OPUS avec photo pour bénéficiaire des tarifs réduits		15,00 \$	15,00 \$

\* Des conditions s'appliquent pour pouvoir profiter des tarifs étudiants et réduits.

**Note 1** Les tarifs annuels sont établis en fonction des tarifs mensuels en vigueur.



## MODALITÉS ET CLASSIFICATION TARIFAIRES DU SECTEUR LA PRESQU'ÎLE

Le [Règlement 6.23 de l'Autorité régionale de transport métropolitain \(ARTM\)](#) expose les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport pour l'utilisation des services de transport collectif offerts par ou pour le Réseau de transport métropolitain (exo) :

Age ou statut	Conditions	Tarifs
Enfant (0 à 5 ans)	L'enfant doit être accompagné d'une personne en assumant la surveillance (à moins qu'elle ne bénéficie d'une autre des gratuités citées ci-dessous, cette personne doit posséder un titre de transport valide)	Gratuit
Enfant (6 à 11 ans)	L'obligation de détenir et de présenter une carte OPUS avec photo donnant droit au tarif préférentiel (réduit) ne s'applique pas aux enfants âgés de 6 à 11 ans.	Tarif réduit
Enfant (12 à 17 ans)	Pour bénéficier du tarif préférentiel (réduit), l'enfant doit être âgé de moins de 18 ans au 1 <sup>er</sup> septembre de l'année courante et posséder une <a href="#">carte OPUS avec photo</a>	Tarif réduit
Étudiant (18 ans et plus)	L'étudiant âgé de 18 à 64 ans, inscrit en tant qu' <b>étudiant à temps plein*</b> dans une institution scolaire reconnue par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieure (MEES) et qui possède une <a href="#">carte OPUS avec photo</a>	Tarif étudiant
Adulte 18 à 64 ans	Toute personne âgée de 18 à 64 ans qui n'est pas aux études à temps plein et qui ne possède pas de carte OPUS avec photo	Tarif ordinaire
Aîné (65 ans et plus)	Toute personne âgée de 65 ans et plus, et qui possède une <a href="#">carte OPUS avec photo</a>	Tarif réduit
Accompagnateur d'une personne handicapée	L'accompagnateur d'une personne handicapée voyage gratuitement lorsque cette dernière présente sa carte d'accompagnement émise par une autorité compétente	Gratuit
Policier et pompier en uniforme		Gratuit
Employé ou retraité d'une organisation de transport	L'employé ou le retraité de l'ARTM, du RTM, du RTL, de la STM, la STL, du RTC ou de la STLévis, doit présenter sa carte OPUS d'employé ou d'employé retraité	Gratuit

\* Afin de déterminer votre statut d'étude et connaître les établissements scolaires reconnus par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), [consultez le site web du MEES](#).